



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/83

Attribution de la subvention 2017 à l'association St Jean / Livrelli

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'association Saint Jean/ Livrelli gère deux établissements d'accueil de jeunes enfants, la crèche Saint Jean et le jardin d'enfants Livrelli.

L'action sociale menée par cette association auprès de la petite enfance revêt un intérêt communal manifeste.

Afin de permettre la continuité de son exploitation, l'association a sollicité, en 2014, la participation financière de la ville d'Ajaccio, du Conseil Général de Corse du sud et de la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du sud.

Une convention quadripartite pluriannuelle (2014 à 2017) a été signée entre la ville d'Ajaccio, le Conseil Général 2A, la CAF de Corse du sud et l'Association Saint Jean/ Livrelli fixant les modalités de l'aide apportée par la Ville d'Ajaccio et ses partenaires.

Pour l'année 2017, le montant de l'aide financière de la ville d'Ajaccio est de 100 000 euros.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association St Jean/Livrelli de 100 000 euros pour l'année 2017.

D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention quadripartite pluriannuelle avec l'association St Jean Livrelli et dont le projet est joint au présent rapport

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2017;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 avril 2017,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association St Jean/ Livrelli de 100 000 euros pour l'année 2017.

DIT

Que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2017 ; chapitre 65 ; article 6574 ; fonction 64.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant à la convention quadripartite pluriannuelle avec l'association St Jean / Livrelli et dont le projet est joint à la présente

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

